

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 DEPARTEMENT DE L'AUBE
 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

 Délibération certifiée exécutoire
 Reçue par le représentant de l'Etat le / Affichée le
11 mai 2018 / 14 mai 2018
 Pour le Président et par délégation
 Le Directeur Général des Services
 Alain BENEDETTI

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 MAI 2018

Date de convocation et d'affichage : 27 avril 2018

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 12H42.

Étaient présents :

DUCHENE Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, PATELLI Lise, SAUBLET SAINT-MARS Véronique.

BAROIN François, BERTHOLLE Jean-Paul, BLASSON Christian, CHEVALIER Bertrand, DELAITRE Guy, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, LANDREAT Pascal, PEUCHERET Alain, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, VIART Jean-Michel, SEBEYRAN Marc.

Excusés :

ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques, BLASCO Thierry, GANTELET Bruno, ROTA Colette

Absents :

BALLAND Alain, DENIS Valéry, RIGAUD Jacques

Ne prend pas part au vote, étant en conflit d'intérêt :

SEBEYRAN Marc

DELIBERATION N°05	Association des Villes Universitaires de France (AVUF) - Adhésion de Troyes Champagne Métropole à l'AVUF
RAPPORTEUR	Marc SEBEYRAN

Nombre de membres : 30		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
22	21	21			1

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 MAI 2018

Rapporteur : Marc SEBEYRAN

**ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE (AVUF)
ADHESION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE A L'AVUF**

Exposé :

Constituée en 1993 sous forme associative, l'AVUF (Association des Villes Universitaires de France) rassemble plus de 81 collectivités locales et leurs établissements publics.

Elle s'est fixée les objectifs suivants :

- regrouper les villes universitaires et défendre leurs intérêts communs ;
- développer des relations avec les villes universitaires européennes ;
- devenir un lieu d'échanges notamment sur les problèmes sportifs, culturels et sociaux liés à la présence d'établissements d'enseignement supérieur sur leur territoire ;
- participer activement à l'amélioration de la qualité des formations supérieures et de la valorisation de la recherche.

Depuis sa création, les activités de l'AVUF se sont diversifiées, pour s'articuler autour des axes suivants :

- actions et démarches concertées entre collectivités adhérentes, pour devenir un pôle de ressources sur tous les sujets intéressant les acteurs territoriaux de l'enseignement supérieur ;
- créer un centre de réflexion majeur et être force de propositions dans le domaine des formations supérieures, de la recherche et de la vie étudiante ;
- organisation et participation à des colloques ;
- mise en place de séminaires et formations pour les élus et cadres territoriaux.

Au titre de son soutien pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler son adhésion à l'AVUF pour l'année 2018.

Le barème de cotisation de l'AVUF est le suivant :

- Villes de moins de 20 000 habitants : 250 €
- Villes ou agglomérations de 20 000 à 100 000 habitants : 500 €
- Villes ou agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants : 1 000 €
- Villes ou agglomérations de plus de 200 000 habitants : 1 500 €

Troyes Champagne Métropole faisant partie des villes ou agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants, sa cotisation annuelle s'élève à 1 000 €.

Les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2018 au chapitre 11.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de Troyes Champagne Métropole à l' « Association des Villes Universitaires de France (AVUF) » au regard de sa compétence « enseignement supérieur- recherche- vie étudiante » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote